

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■									
		h2	habitation bifamiliale	■	■									
		h3	habitation multifamiliale					■(a)						
		c1	commerce de détail			■								
		c5	commerce pétrolier			■								
		c6	commerce de divertissement			■(b)								
		c8	récréation extérieure intensive					■						
		c9	récréation extérieure extensive					■						
		c10	restauration			■								
		c11	hébergement			■								
		p1	communautaire récréatif							■				
	u1	utilité publique légère							■					
	STRUCTURE	Isolée		■	■	■	■	■						
Jumelée														
Contiguë														
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)	1.5	2.5	2.5	2.5	--								
	Largeur minimum (m)	7	6	6	6	--								
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)	67	55	55	55	--								

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)	4000	4000	4000	10000	--				
	Largeur minimum (m)	60	60	60	60	--				
	Profondeur minimum (m)	60	60	60	75	--				
	Espace naturel (%)	60	60	60	60	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum (m)	10	10	10	10	--			
		Latérale minimum (m)	5	5	5	5	--			
		Arrière minimum (m)	15	15	15	15	--			
	DENSITÉ	Coefficient d'occupation au sol max. (%)	15	15	15	15	--			
		Nombre de logement / hectare max.	--	--	--	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1) (2)	(1) (2)	(5)					
	(3) (4)	(3) (4)	(6)					



ZONE: **Pa 35**
Paysagère

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

- (a) habitation multifamiliale comportant au plus 4 logements adossés
- (b) excluant les établissements présentant des spectacles à caractère érotique

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) 7.4.1 Usage additionnel de service dans les bâtiments résidentiels
- (2) 7.4.2 Usage additionnel artisanal léger sur les emplacements résidentiels
- (3) 7.4.3 Usage additionnel artisanal lourd sur les emplacements résidentiels
- (4) 7.4.4 Logement accessoire
- (5) 8.3.2 Comptoir extérieur de vente
- (6) Commerce de détail d'une superficie de plancher n'excédant pas 100 m²

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2002-02**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2003-02**

Daniel Arbour & Associés
Société en nom collectif
Bureau des Laurentides